

RENCONTRES DEPARTEMENTALES DE QUALIFICATION

les 14-15 janvier 2012, 04-05 février 2012 et 07-08 avril 2012

LIEUX : Samedi 14 janvier 2012 :
Samedi 04 février 2012 :
Samedi 07 avril 2012 :

Dimanche 15 janvier 2012 :
Dimanche 05 février 2012 :
Dimanche 08 avril 2012 :

CATEGORIES : BENJAMINS/MINIMES/CADETS/JUNIORS/SENIORS

PROGRAMME :

1^{ère} réunion :

200 m 4 NAGES D/M – 50 m DOS D/M -50 NL D/M – 200 m DOS D/M
200 m NL D/M – 100 m BRASSE D/M – 100 m PAPILLON D/M – 400 m NL M
800 m NL D – 400 m 4 NAGES M.

2^{ème} réunion :

50 m BRASSE D/M – 50 m PAPILLON D/M – 200 m PAPILLON D/M – 100 m DOS D/M
100 m NL D/M – 200 m BRASSE D/M – 400 m NL -1.500 m NL M - 400 m 4 NAGES D.

QUALIFICATIONS :

Compétition réservée aux nageurs de niveau départemental.

La grille de temps des régionaux de classement servira de grille de temps limite pour les catégories MINIMES/CADETS/JUNIORS/SENIORS.

la grille de temps pour la catégorie BENJAMINS des Championnats Yvelines open servira de grille de temps limite.

Tout nageur qui aura réalisé une performance de ces grilles de temps ne pourra s'engager dans l'épreuve de cette performance.

Pour les épreuves des 800 m et 1500 m NL, une seule série toutes catégories sera inscrite au programme.
Un nageur ne pourra participer qu'à 2 épreuves au maximum par réunion.

ENGAGEMENTS :

1^{ère} rencontre – les 14 et 15 janvier 2012 : seuls les temps réalisés **entre le 16.09.2010 et le 01.01.2012** seront retenus. Les engagements devront parvenir au CD78 le **mercredi 04 janvier 2012** aux conditions fixées dans les règlements généraux.

Le CD78 publiera la liste des nageurs non retenus le **vendredi 06 janvier 2012**.

2^{ème} rencontre – les 04 et 05 février 2012 : seuls les temps réalisés **entre le 16.09.2010 et le 22.01.2012** seront retenus. Les engagements devront parvenir au CD78 le **mercredi 25 janvier 2012** aux conditions fixées dans les règlements généraux.

Le CD78 publiera la liste des nageurs non retenus le **vendredi 04 mars 2012**.

3^{ème} rencontre – les 07 et 08 avril 2012 : seuls les temps réalisés **entre le 16.09.2011 et le 25.03.2012** seront retenus. Les engagements devront parvenir au CD78 le **mercredi 28 mars 2012** aux conditions fixées dans les règlements généraux.

Le CD78 publiera la liste des nageurs non retenus le **vendredi 30 mars 2012**.